

Le journal **L'Éveil**

de l'Adapei 29



N° 146/Décembre 2020

3 à 12/Adapei 29

Assemblée générale
Orientations
Revue de presse
Composition du bureau
Secrétariat
Mobilisation des familles
Financements établissements
Histoire
FALC

13/Unapei Bretagne

Nouvelles orientations
nouveaux statuts
nouvelle adresse

14/Unapei

Prestations « à vie »
Mandat de protection future
Défiscalisation PCH

15/

La santé bucco-dentaire

16/

HANDiACCES

17 & 18

Apei Kan Ar Mor
Les Papillons Blancs

19/

Hommage à Huguette DOLOU

20/

À lire
Nos peines

Édito.

« Chers parents, chers amis,

La crise sanitaire se prolonge et avec elle les mesures de confinement. L'Adapei 29 comme le reste de notre pays n'échappe pas au ralentissement de son activité. Cependant notre association a su conserver une dynamique encourageante. Les principales réunions annuelles et l'élection des administrateurs ont eu lieu.

Le développement du « facile à lire et à comprendre » sur notre territoire est en cours.

Certaines familles de sortants et futurs sortants d'IME ouvrent la voie vers de potentielles actions.

Ces échanges et actions menés nous permettent d'envisager la nouvelle année sous un angle prometteur.

Le départ de notre assistante administrative, Monica Duvivier a qui nous souhaitons une bonne continuation dans ses projets professionnels laisse place à l'arrivée de Lucie Moreau à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

Nous aurons également, en ce début d'année, le plaisir d'accueillir et d'accompagner Lise Edmery, étudiante en Master, dans son projet d'études.

Les administrateurs et leurs collaboratrices se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. »

Jacques MICHEL,
Président/Responsable de la publication

Adapei 29/ Assemblée générale

La 48^{ème} assemblée générale de l'Adapei 29 s'est tenue samedi 3 octobre 2020 au Vieux Bourg à Châteaulin.

La capacité d'accueil de la salle étant limitée en raison du contexte sanitaire, les élus locaux et partenaires de l'Adapei 29 n'ont exceptionnellement pas été invités. 35 personnes étaient présentes et 27 avaient le droit de vote.

Lors de la présentation du rapport d'activités, un parent a fait part de ses **inquiétudes par rapport à l'écart entre le besoin de places et les projets d'ouvertures de places.**

Il a alors été évoqué la possibilité que l'Adapei 29 mène **une action de groupe en justice et l'interpellation des futurs élus** à l'aide d'un dossier de presse qui recense les besoins dans le Finistère et la programmation prévisionnelle des établissements et services.

Ensuite la présentation du rapport financier a montré un compte de résultat positif (8 370,93 €) grâce au reversement du solde du compte de l'Antenne de Ploudalmézeau

(produits exceptionnels de plus de 14 000 €) et ce malgré une baisse constante des cotisations depuis plusieurs années.

Par mesure de prudence, le conseil d'administration a donc décidé de **suspendre les dotations aux établissements pour 2021.**

Puis les étapes de la nouvelle gestion des comptes des An-



tennes ont été expliquées : fermetures des comptes des antennes (Brest/St-Renan, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Pays Bigouden et Quimper), versements des soldes sur des comptes secondaires de l'Adapei 29 et accès à ces comptes secondaires sur internet par le Président et le trésorier de l'Adapei 29, le secrétariat et 1 référent désigné par l'Antenne.

Cette nouvelle gestion permettra l'enregistrement des factures et

remises bancaires dans la comptabilité de l'Adapei 29, une simplification de la mise à jour des procurations bancaires (désormais à la charge du secrétariat et non plus des bénévoles).

Alain MINET de la commission de contrôle des comptes a assuré que les comptes étaient correctement tenus et a proposé à l'assemblée générale de donner quitus au conseil d'administration et au trésorier et d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

Puis le rapport d'orientation a été évoqué (en intégralité page suivante).

Et enfin le résultat des 27 votes exprimés a été annoncé : les différents rapports et le règlement intérieur ont été validés, la commission de contrôle composée de Marie-Jo COLMOU et Alain MINET a été réélue.

Les rapports, le règlement intérieur modifié et le procès-verbal sont disponibles sur demande au secrétariat : adapei29@wanadoo.fr / 02 98 55 51 43.

Orientations 2020/2021

« Dans un contexte toujours difficile, nous devons poursuivre les actions menées durant l'année écoulée (santé, vieillissement...) et continuer à soutenir et accompagner les familles des personnes en situation de handicap mental. Nous devons faire en sorte que les droits soient respectés et que les mesures dont ils doivent bénéficier soient justement appliquées.

Nous avons pour objectifs :

- Des demandes d'ouverture de structures d'accueil supplémentaires dans le département : foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisées, unités pour personnes handicapées vieillissantes...
- La demande d'une augmentation des agréments dans les établissements médico-sociaux du Finistère : CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce), SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), IME (institut médico-éducatif).
- De faire respecter le libre choix de vie des personnes en situation de handicap en faisant en sorte de leur assurer les moyens nécessaires à leur accompagnement dans le quotidien.
- La demande urgente d'une réponse adaptée à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.
- Stopper le recul des adhésions à l'Adapei 29.

Pour ce faire, nous comptons utiliser les moyens suivants :

- Renforcer nos délégations pour être présents et persuasifs dans toutes les commissions auxquelles nous participerons : Conseil départemental 29, ARS (agence régionale de santé), MDPH (maison départementale des personnes handicapées), hôpitaux...
- Au travers du CAPH 29 (collectif des associations de personnes handicapées du Finistère), poursuivre notre participation aux différents comités de pilotage sur le handicap et faire en sorte que nos demandes aboutissent.
- Convaincre et persuader les autorités du département et de l'état du bien fondé de notre cause en les rencontrant régulièrement.
- S'appuyer sur le mouvement Unapei pour qu'il nous aide à convaincre les différents interlocuteurs au plus haut niveau de l'État.
- Faire un appel à la générosité des personnes qui partagent notre cause pour regonfler le nombre des adhérents de l'Adapei 29, qu'ils soient encore plus nombreux et toujours plus unis dans la défense du handicap mental.
- Mettre en place les moyens d'une action juridique. »

Jacques MICHEL

Les associations de proches veulent plus de places pour le handicap mental

Ouest-France – Finistère – Châteaulin – 6 octobre 2020

Comment choisir librement son lieu de vie s'il n'y a pas de place correspondant à ses besoins ? C'est la question que pose l'Adapei 29 après lecture du 5^e schéma départemental dédiée à la question.

L'Association départementale de parents et amis de personnes en situation de handicap mental du Finistère (Adapei29) n'en démord pas : le nombre de places en institut médico-éducatif (IME) dans le Finistère reste insuffisant. « Bien que nous approuvions les orientations du 5^e schéma départemental, voté le 30 janvier 2020, l'Adapei 29 et les associations regroupées au sein du Collectif des associations de personnes handicapées du Finistère (CAPH 29) restent inquiets », a redit Jacques MICHEL, vice-président de l'Adapei 29, samedi, lors de l'assemblée générale à Châteaulin.

480 personnes en attente en 2019

Dans ce schéma qui définit les orientations pour les cinq années à venir, sont proposées 120 places de

foyers de vie, 35 places d'UPHV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) en Ehpad, 100 places de SAVS et 20 places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés). « C'est insuffisant, quand on sait qu'en 2019, 480 personnes étaient en attente de places en FDV (Foyer De Vie) ».

L'Adapei 29 et le CAPH 29 ont depuis longtemps attiré l'attention du Département sur l'insuffisance de plus en plus criante de la création de structures d'hébergement pour les personnes handicapées adultes.

Le 5^e schéma revendique « **la liberté de choix du lieu de vie** » pour les personnes handicapées. « Mais comment choisir librement son lieu de vie s'il n'y a pas de place correspondant à ses besoins ? », interroge l'Adapei 29. Afin de soutenir et accompagner les familles des personnes en situation de handicap mental, l'Adapei 29 va continuer ses actions : « Nous comptons sur les élections des conseillers départementaux, au printemps 2021, et pensons mener une action en justice contre l'ARS et le Département ».

L'Adapei déplore un manque de places dans les foyers de vie

Le Télégramme – Châteaulin – 3 octobre 2020

L'Adapei 29, association qui œuvre en faveur des droits des personnes souffrant de handicap mental et de leurs familles dans le Finistère depuis 1972, regroupe près de 1 000 familles.

Jacques Michel et Jean-François Marandola, tous deux vice-présidents, ont mené l'assemblée générale de l'association, samedi 3 octobre, au Vieux-Bourg, à Châteaulin, devant 38 personnes, quota autorisé par la préfecture.

Au cours de cette réunion, a été évoqué le manque de places dans les établissements. « Un nombre de places

dépendant de décisions de l'Agence régionale de santé (ARS) et du conseil départemental », déplore Jacques

Michel. « Depuis longtemps, nous avons attiré l'attention du Département, dont c'est l'une des compétences, sur l'insuffisance de plus en plus criante de la création de structures d'hébergement pour les personnes handicapées adultes. En effet, si 480 personnes sont en

attente de place en foyer de vie, le programme prévisionnel est de 120 places seulement, dont la plupart ne seront pas disponibles avant quatre ou cinq ans. C'est une situation inacceptable ».



Jacques Michel et Jean-François Marandola, tous deux vice-présidents de l'Adapei 29, ont dirigé l'assemblée générale de l'association.

Adapei 29/

Bureau 2020/2021

Marie EVENNOU
(Membre)

Jacques MICHEL
(Président)

Jean-Claude BILLIET
(Membre)



Sont absents sur la photo :
Michel DANIEL (Trésorier)
Dominique QUENTEL (Membre)

Marie-Hélène TANGUY
(Membre)

Jean-François MARANDOLA
(Vice-président)

Daniel BRENTERCH
(Secrétaire)

Changement au secrétariat



Monica DUVIVIER

Monica DUVIVIER, notre assistante administrative depuis près de 7 ans a décidé de changer de milieu professionnel, elle sera remplacée par Lucie MOREAU dès le 21 décembre 2020, après une période de passation de 3 semaines.



Lucie MOREAU

Accueil d'une stagiaire

L'Adapei 29 accueille une stagiaire jusqu'à l'été prochain : Lise EDMERY

Que suivez-vous comme étude ?

Je suis actuellement étudiante à Brest en Master Professionnel. Ce master forme de futurs responsables d'établissements sociaux et médico-sociaux que ce soit pour les personnes âgées (EHPAD) ou pour les personnes handicapées.

D'où venez-vous ?

Je suis originaire de La Roche-Sur-Yon (Vendée). Je suis arrivée à Brest il y a un an pour terminer mes études.

Quel est le sujet de votre stage ?

L'objectif de ce stage est de mieux connaître la situation des parents d'enfants handicapés lorsqu'ils vieillissent et la nature des relations qu'ils entretiennent avec les professionnels qui accompagnent leur enfant handicapé.

Pourquoi vous êtes-vous intéressée à ce sujet ?

Les stages que j'avais déjà fait précédemment (CLIC, EHPAD) m'ont permis de connaître les questions qui se posent lors du vieillissement, mais je n'avais jamais eu

l'occasion de m'intéresser aux parents âgés qui ont toujours la charge de leur enfant handicapé.

Concrètement, en quoi va consister votre travail ?

Au printemps prochain, je vais mener une enquête auprès d'un certain nombre de parents de l'Adapei 29 et aussi auprès des professionnels qui accompagnent leur enfant en établissement. L'un des enjeux de mon stage est d'arriver à concevoir et à mener une enquête qui soit suffisamment rigoureuse sur le plan méthodologique. C'est ce qu'attendent mes professeurs.



Lise EDMERY

Sur quoi va déboucher votre travail ?

Il est un peu tôt pour le dire, mais mon travail va certainement permettre à l'Adapei 29 de mieux connaître la situation, les attentes, et les besoins de ses adhérents. Cela débouchera peut-être sur l'élaboration d'actions concrètes à l'attention des parents les plus âgés.

Si vous souhaitez participer à cette étude, merci de contacter Jean-François QUILLIEN : jeanfran.quillien@wanadoo.fr

Mobilisation des familles

Le samedi 17 octobre 2020, plus d'une vingtaine de familles d'enfants accueillis dans plusieurs associations gestionnaires (Papillons Blancs 29, Les Genets d'Or, Don Bosco) ou parents nouvellement arrivés dans le Finistère se sont réunies à Châteaulin pour poursuivre les démarches commencées il y a un an pour chercher des solutions et envisager des actions pour défendre leurs enfants qui sont ou seront concernés par les dispositions de l'amendement Creton et pour lesquels aucune solution d'accueil n'est actuellement proposée, pour répondre à leur projet de vie maintenant qu'ils sont adultes et que la MDPH leur a notifié des orientations pour la plupart vers des foyers de vie, des foyers d'accueil médicalisés ou des Maisons d'accueil spécialisées (MAS).

Les familles sont très inquiètes, les listes d'attentes s'allongent. Pour exemple de l'ampleur de la gravité de la situation : pour certaines orientations vers des MAS mathématiquement, leurs enfants ne pourront pas être accueillis dans l'établissement qui pourrait leur convenir d'ici plus de 50 ans ! C'est dire que la situation est inquiétante et injuste. Les parents vieillissent et l'angoisse de l'avenir devient et deviendra de plus en plus prégnante.

Les démarches de rencontres avec les représentants de l'État (ARS) et du département ont été effectuées, rien n'y fait, les budgets prévus au 5^{ème} schéma départemental sont loin de répondre aux besoins et l'ARS ne nous entend pas.

Face à cet aveuglement et aux propos qui sont tenus (le département du Finistère a déclaré qu'il est sur doté en moyen d'ac-

cueil (établissement) par rapport aux autres départements : entendu en 2019 au conseil départemental.

Craignent-ils de créer un appel d'air ? Faut-il leur rappeler que l'on ne vient pas dans le Finistère par hasard, par opportunité, et si tel était le cas, on n'y resterait pas ?

Très sérieusement il reste une alternative, un levier pas encore utilisé pour une action collective, c'est **l'action en justice**. Pour cela il faut que toutes les familles qui projettent de s'engager dans cette voie, s'engagent à disposer d'une protection juridique, de s'assurer qu'elles vont pouvoir prétendre à l'activer, à savoir, le délai de carence :

Pour information : dans un contrat d'assurance, le délai de carence désigne le temps minimal qui doit s'être écoulé depuis le début de l'effet d'une police d'assurance avant de pouvoir bénéficier de la garantie qu'elle offre. Il s'agit d'une manière pour l'assureur de se protéger d'un assuré, qui sachant qu'un dommage est certain et imminent, souscrirait à une assurance pour s'en garantir.

Les dossiers constitués par les familles pour la non application du code de l'action sociale et des familles, soumis à leur assurance de protection juridique seraient confiés ensuite à un avocat qui mènerait une action collective pour tous les dossiers, chacun garderait sa singularité, autant de dossiers : autant de situations.

L'Adapei 29 soutiendrait l'action. Il est à noter la particularité de l'Adapei 29 qui ne gère pas d'établissement et demeure une association parentale et demeure libre de ses actions. A noter aussi, l'Unapei fédère les actions des associations locales (Unapei Bretagne, Adapei 29) il y a par conséquent une forte attente de ses adhérents de voir l'implication de l'Unapei. La probléma-

tique de l'avenir des jeunes maintenus dans les IME par l'application de l'amendement Creton est un problème national : 48 000 jeunes attendent de poursuivre leur vie d'adulte hors des murs des IME.

Plusieurs familles déjà actives dans les Conseils de Vie Sociale souhaitent interpeller par courrier l'ensemble des familles concernées ou susceptibles de l'être pour leur faire part des actions envisagées. Il serait demandé aux établissements de transmettre ces courriers. Sinon aucun contact ne sera possible, car les listes sont confidentielles.

Un parent suggère que l'Unapei publie un numéro spécial du journal « vivre ensemble » avec bilans chiffrés et prévisions statistiques. Celui-ci servirait de support aux représentants des Adapei lors des rencontres avec les élus ou administrations afin de les sensibiliser aux problématiques réelles.

Un sujet sensible est évoqué : la cohabitation des personnes handicapées mentales et des personnes porteuses de maladies psychiques. Vivre dans le même établissement, avec des spécificités si différentes, engendre de gros problèmes que l'on ne peut ignorer.

Il est aussi suggéré :

- d'alimenter le site de l'Adapei 29 des informations en cours et des actions menées.
- de continuer à informer nos concitoyens par voie de presse.
- de communiquer avec les associations gestionnaires, pour les impliquer dans les réflexions à avoir quant à l'avenir des personnes accueillies dans leur établissements respectifs.

Le financement des établissements médico-sociaux

DEFINITION	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
<p>L'IME (institut médico-éducatif) regroupe les IMP (instituts médico-pédagogiques) et IMPro (instituts médico-professionnels).</p> <p>Ils dispensent des soins et une éducation adaptée aux enfants et adolescents de 3 à 20 ans; les tranches d'âge varient selon les établissements.</p>	<p>Règlement des frais de séjour versé à l'IME sous forme de dotation globale par l'assurance maladie.</p> <p>Pour les « Amendement CRETON » : financement assuré par le conseil départemental (CD) du « domicile de secours » de l'utilisateur, sous forme du versement d'un prix de journée.</p>	<p>Le domicile de secours permet à la collectivité débitrice de déterminer les prestations légales d'aide sociale et ne constitue en aucun cas une condition d'attribution des dites prestations.</p> <p>En règle générale, c'est le département qui a étudié la première demande à la MDPH</p>
<p>Le FOYER DE VIE est un établissement qui accueille des adultes handicapés ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations et activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement.</p>	<p>Participation de l'utilisateur aux frais d'hébergement fixée en fonction de ses ressources.</p> <p>Financement : prix de journée fixé par le CD 29.</p> <p>Demande d'aide sociale.</p> <p>Un minimum de revenu est laissé à la disposition de l'utilisateur (270,81€/mois).</p>	<p>le foyer de vie propose aux usagers des activités diverses adaptées à leurs capacités (sculpture, peinture, gymnastique...).</p> <p>Le foyer de vie peut proposer un accueil temporaire, de jour ou en internat.</p>
<p>Le FAM (foyer d'accueil médicalisé) : hébergement et accompagnement pour adulte handicapé qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante. En principe, le FAM accueille des usagers un peu - dépendantes que la MAS. En pratique, les publics sont sensiblement les mêmes.</p>	<p>Participation de l'utilisateur aux frais d'hébergement, sauf si complémentaire santé : pris en charge par l'assurance maladie.</p> <p>Prix de journée fixé par le CD 29 et l'assurance maladie pour les soins.</p> <p>Un minimum de revenu est laissé à la disposition de l'utilisateur (270,81€/mois).</p>	
<p>La MAS (maison d'accueil spécialisée) : hébergement pour adulte handicapé gravement dépendant qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante. En principe, la MAS accueille des usagers + dépendantes que le FAM. En pratique, les publics sont sensiblement les mêmes.</p>	<p>Financement : prix de journée fixé par l'assurance maladie.</p> <p>L'utilisateur participe aux frais d'hébergement (20€/jour), sauf s'il perçoit une complémentaire santé : frais pris en charge par l'assurance maladie.</p> <p>Un minimum de revenu est laissé à la disposition de l'utilisateur (270,81€/mois).</p>	
<p>L'ÉSAT : structure qui permet aux personnes handicapées d'exercer une activité professionnelle tout en ayant un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Il accueille des personnes pas assez autonomes pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée.</p>	<p>L'ouvrier perçoit une <i>rémunération garantie</i> compris entre 5,65€ et 11,24€ de l'heure dans la limite de la durée légale de 35 heures de travail/semaine.</p> <p>En cas de maladie, la rémunération est maintenue intégralement pendant les périodes indemnisées par l'assurance maladie.</p>	<p>L'ÉSAT peut parfois disposer d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes en situation de handicap en dehors de leur temps d'activité.</p> <p>Dans ce cas : paiement d'un loyer avec demande d'APL.</p>

Histoire de l'Adapei 29

2004

⇒ Le 29 janvier, les orientations du 3^{ème} schéma ont été arrêtées par les conseillers généraux. La mise en œuvre des propositions a été confiée à un groupe de pilotage chargé d'approfondir, de valider les appels à projet.

⇒ Le 28 février : démission de Jean-Michel TAUGERON de sa fonction de Président pour des problèmes de santé. Cette décision est aussi consécutive à la réception de courriers co-signés de responsables de la section de Landerneau.

⇒ **Assemblée générale le 24 avril dans la Salle des Halles à Carhaix**, dans un contexte très tendu. Un nouveau Bureau est mis en place.

⇒ Le 15 mars, entrevue auprès du Préfet pour dénoncer la baisse du complément de rémunération versé aux ouvriers d'ESAT par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP). Une nouvelle loi remplace ce complément par « l'aide au poste » versée directement aux associations.

⇒ Le 25 mars, parution du décret d'application imposant la mise en place des conseils de la vie sociale (conséquence de la loi du 2 janvier 2002).

⇒ Le 17 mai, élection de Jean-François QUILLIEN à la présidence.

⇒ Le 21 juillet, le Bureau a rencontré les responsables de la DDAS pour évoquer les listes d'attente en CAT et

en secteur enfance.

⇒ Le 24 août, le Bureau de l'Adapei a rencontré le conseil général pour évoquer la situation des plus de 20 ans maintenus en IME en attente de place. 60 personnes dont quelques parents accompagnés de leur enfant ont soutenu cette démarche.

⇒ « *Semaine du Handicap Mental* » - A titre symbolique, le Préfet du Finistère (M. Gonthier FRIEDERICI) et son épouse ont organisé, le 16 décembre, un goûter à la Préfecture. Une trentaine de jeunes y ont participé. Cette manifestation a été médiatisée par la presse et la télévision.

⇒ M. VILLIERS a préparé une note sur l'aide sociale. Le texte a été publié en trois fois dans l'Éveil.

En 2004 : 1 356 adhérents

2005

⇒ Assemblée générale le 16 avril à l'auberge de jeunesse de Brest.

⇒ Le 11 février, parution de la loi sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », dite loi « Handicap ». Elle stipule que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ». La COTOREP et la CDES n'existent plus. Les MDPH sont mises en place.

⇒ Le 8 février, le comité de pilotage du 3^{ème} schéma départemental fait état de 406 places à créer en Foyer de Vie et en FAM, en plus des places du 2^{ème} schéma pour lesquelles

l'autorisation d'ouverture a été donnée mais qui ne sont pas encore ouvertes.

⇒ Le 15 mars, grande mobilisation à Quimper pour faire part aux pouvoirs publics d'une inquiétude concernant l'application de la loi qui transforme « le complément de rémunération » versé aux ouvriers de CAT en une « aide au poste » versée à la structure et non aux travailleurs. 800 personnes se sont retrouvées dans les rues de Quimper, avec une grande majorité de travailleurs de CAT accompagnés d'éducateurs.

⇒ L'Adapei a engagé une série d'actions dont le but est de faire connaître le handicap mental en dehors du cercle des parents et des professionnels :

- Auprès des communes (*Présence au Carrefour des Communes à Brest*), en septembre.
- Auprès du grand public (*début du partenariat avec les Centres Leclerc - 1^{ère} opération Handi-Acteurs*).

- Participation à Handibreizh (*Tour de Bretagne des cyclotouristes - Accueil d'une étape à St Martin des Champs, le 5 Juin*). L'argent récolté a permis de financer plusieurs projets éducatifs dans des établissements du Finistère.

⇒ Le 29 novembre, l'Adapei a profité de la visite de Charles GARDOU (Professeur en Sciences de l'Éducation/Université Lumière-Lyon 2) dans le Finistère pour organiser au nom du Collectif une rencontre avec les associations d'usagers. 200 personnes étaient présentes.

Au Printemps 2005, M. GARDOU a co-signé les États Généraux du Handicap. Il parcourait la France pour encourager les associations à organiser ce type de manifestation en régions. L'objectif était d'engager avec la Société une réflexion sur la place réservée aux personnes handicapées. Le Collectif a décidé ensuite de ne pas donner suite au projet.

En 2005 : 1 370 adhérents

Antenne de Quimper/ Facile à lire et à comprendre (FALC)

Le FALC est une méthode qui permet de rendre un texte facile à lire et à comprendre pour les personnes déficientes intellectuelles ou qui ont des difficultés de lecture. Cette méthode est portée en France par l'Unapei et l'association « Nous aussi ». Sur le site de l'Unapei, il est possible de télécharger des guides dédiés au FALC.

Pour rendre un texte facile à lire et à comprendre, il est nécessaire de suivre un certain nombre de règles. Par exemple il faut :

- simplifier le vocabulaire
- simplifier la structure de la phrase
- écrire une information par ligne
- utiliser une taille de caractère suffisamment grande
- etc.

Pour qu'un texte soit labellisé FALC, il doit être validé par des personnes handicapées volontaires appelées les relecteurs. Les relecteurs sont considérés comme des experts du FALC. Ils vont corriger le texte si des phrases restent difficiles à comprendre pour eux.

En mai dernier, le Conseil départemental a sollicité l'antenne de Quimper pour qu'elle l'aide à traduire en FALC des articles de sa revue trimestrielle « Penn Ar Bed ». L'antenne a alors contacté trois as-

sociations gestionnaires, Kan Ar Mor, les Papillons blancs et les Genêts d'or pour qu'elles constituent chacune un groupe de relecteurs. Ce qui fut fait. Des séances de relecture ont été organisées ensuite par chaque association, une première fois en juillet et une seconde fois en octobre. Les textes corrigés par les relecteurs ont été transmis au Conseil départemental pour les intégrer dans la revue. Vous trouverez ces textes en FALC dans un encadré à côté de chaque article des numéros de juillet 2020 et novembre 2020 de Penn Ar Bed, la revue étant distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du Finistère.

La méthode FALC s'applique aussi aux illustrations et aux sites Internet.

Ainsi le gouvernement a mis sur son site d'information sur le coronavirus une page en français simplifié sur le reconfinement de novembre dû à la 2ème vague épidémique. Il a aussi élaboré une fiche de déplacement dérogatoire en FALC.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/francais-simplifie-falc>

Si vous êtes intéressé.e par le FALC, vous pouvez contacter Véronique et Jean-François QUILLIEN de l'antenne de Quimper.

Antenne de Quimper/ Exemple de FALC

La CNSA (Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie) a rédigé avec l'expertise d'un groupe de relecteurs retraités d'ESAT des fiches en FALC sur les droits et les aides pour les personnes handicapées. Ces fiches sont disponibles sur le site de la caisse <https://www.cnsa.fr>

Voici un exemple de la fiche expliquant ce qu'est l'AAH.

Qu'est-ce que l'AAH ?

Facile
à lire et à
comprendre



L'AAH est l'allocation aux adultes handicapés.

L'AAH est une somme d'argent.



Cette somme d'argent vous est donnée :

- si vous ne pouvez pas travailler à cause de votre handicap
- si vous ne pouvez pas travailler suffisamment
- à cause de votre handicap

et que vous ne gagnez pas assez d'argent pour vivre.

L'AAH vous permet d'avoir de l'argent pour vivre.

Qui peut avoir l'AAH ?

Pour avoir l'AAH, vous devez :

- vivre en France
- avoir au moins 20 ans
- Parfois l'AAH est donnée à partir de 16 ans.



Pour avoir l'AAH, vous devez aussi :

- soit avoir un taux d'incapacité de 80 % ou de plus de 80 %
 - soit avoir un taux d'incapacité entre 50 % et moins de 80 %
- et ne pas pouvoir travailler suffisamment à cause de votre handicap.

Unapei Bretagne/

Nouvelles orientations, nouveaux statuts, nouvelle adresse

L'assemblée générale 2020 de l'Unapei Bretagne s'est réunie le 8 octobre 2020 pour la 1^{ère} fois à distance en visioconférence, compte tenu du contexte sanitaire qui continue de modifier largement nos pratiques.

A cette occasion, elle a procédé à la nomination de son nouveau conseil d'administration.

Celui-ci se compose d'administrateurs élus et de membres consultatifs sur chacun des quatre départements bretons :

Côtes d'Armor : Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor : Aude Cozanet, Christian Vincent, Sergine Masson + Frédéric Gloro (DG, membre consultatif)

Finistère : Adapei 29 : Daniel Brenterch, Jean-François Marandola, Marie Evennou

Papillons Blancs du Finistère : Frédéric Soudon, Jacques Philippe (représentant de région au CA Unapei) + Frédéric Gobin (DG, membre consultatif)

Association Tutélaire du Ponant (29) : Yves Coat

Ille-et-Vilaine : Adapei 35, Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine : Catherine Lechevallier, Francis Robert, Jack Meunier + Claude Laurent (membre honoraire) + François Marie Dit Calais (DG, membre consultatif et représentant Nexem)

Association Sévigné : Jean-Pierre Delvinquier

Morbihan : Adapei Morbihan, Les Papillons Blancs : Armand Eichler, Marie-Françoise Le Gallo, Nicole Gueguen + Christiane Latrille (membre honoraire) + Yann Zenatti (DG, membre consultatif)

ASCAP 56 : Ghislaine Fabre

Cette réunion a également acté les nouveaux statuts de l'union régionale ainsi que sa nouvelle adresse :

Immeuble le Spatium - 18, rue du Chêne Germain - 35510 Cesson-Sévigné.

Ses missions d'interface entre l'Unapei « Tête de réseau » et les associations adhérentes implantées sur la région, d'animatrice de la politique régionale, de coordonnatrice d'actions régionales (communication, lobbying, ...); pour la défense des personnes en situation de handicap, sont ainsi confirmées.

Le rapport d'orientation 2020/2021 du Président, Jack MEUNIER, met justement en avant la nécessité de « faire corps » en collaborant plus intensément et particulièrement en ce contexte singulier lié à la pandémie de Covid-19 et de transformation de l'offre médico-sociale.

Cette conjoncture exige que nous continuions à apporter nos compétences et à œuvrer pour faire reconnaître les besoins et les attentes des personnes que nous accompagnons et représentons.

Le cadre global des actions du mouvement régional pour cette année et les suivantes est donc : « **cohésion interne, ouverture vers l'extérieur et solidarité** » ; en plus des 3 grandes orientations stratégiques de l'Unapei (**accompagner chaque personne handicapée à être actrice de sa vie, accélérer l'évolution de la société, affirmer notre modèle associatif parental d'entrepreneurs militants**).

La nouvelle équipe de l'Unapei Bretagne, avec l'appui de la déléguée régionale, Elodie GRUEL s'est engagée à porter haut les valeurs qui favoriseront l'épanouissement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

UNAPEI BRETAGNE : Immeuble le Spatium - 18, rue du Chêne Germain - 35510 Cesson-Sévigné - 06.30.36.82.52 - unapei-bretagne@adapei35.asso.fr - <https://unapeibretagne.wixsite.com/website-1> - https://twitter.com/Unapei_Bretagne

Unapei/

Extraits de « Vivrensemble »

Prestations « à vie » : AAH, CMI, ACTP, RQTH... et PCH

L'allocation adulte handicapé (AAH), la carte mobilité inclusion (CMI) mention « invalidité », l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), peuvent être attribuées « sans limitation de durée » **si la personne présente un taux d'incapacité permanente d'au moins 80% et que ses limitations d'activité ne soient pas susceptibles d'évolution favorable.**

Depuis cette année, les MDPH peuvent attribuer des droits à vie, même pour les droits en cours (en dehors d'une demande d'ouverture ou de renouvellement de droits).

Baisse des émoluments du notaire sur le mandat de protection future

Le mandat de protection future permet à chacun d'organiser son avenir en cas de perte d'autonomie. C'est un acte juridique qui permet de désigner à l'avance la ou les personne(s) chargée(s) de nous représenter en cas d'altération des facultés cognitives. Il s'agit d'une alternative à la tutelle, à la curatelle et à l'habilitation familiale, qui a une visée patrimoniale et personnelle puisqu'il permet d'anticiper ce que l'on veut exactement pour l'avenir, dans le cas où l'on ne pourrait plus décider par soi-même.

Depuis le 1er mars 2020, le mandat de protection future bénéficie d'une baisse des émoluments lors de sa rédaction par votre notaire.

Défiscalisation du dédommagement familial (PCH) sur les revenus perçus depuis janvier 2019 !

Les sommes perçues au titre du dédommagement de l'aidant familial est désormais exonéré de contributions sociales (prélèvements sociaux) et d'impôt sur le revenu. Cette défiscalisation concerne les revenus perçus ou réalisés à compter du 1er janvier 2019.

Revendication forte portée par l'Unapei depuis plus de 12 ans !).

*Ces articles sont disponibles en totalité dans le journal de l'Unapei n°150 de Septembre/Octobre 2020.

Pour vous abonner à cette revue, il suffit de régler la totalité de la cotisation à l'Adapei 29 (soit directement soit via votre Apei).

La santé bucco-dentaire



Dans ce numéro de l'Éveil, nous présentons la situation actuelle de l'état de santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap. Par la suite, nous proposerons quelques conseils en direction des familles mais aussi des professionnels du médico-social dont certains sont déjà très impliqués dans cette démarche.

La santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap à tous les âges de leur vie est essentielle. Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent avec un handicap et près de 200 millions d'entre elles présentent des troubles fonctionnels très importants.

D'une manière générale, les personnes en situation de handicap sont considérées comme vulnérables aussi bien pour l'accès à l'éducation et au monde du travail, qu'au niveau de l'accès aux soins. La santé bucco-dentaire est non seulement un indicateur de santé globale mais également un indicateur d'intégration sociale.

« Il n'y a pas de bonne santé sans une bonne santé bucco-dentaire », selon Sophie DARTEVELLE, présidente de l'UFSBD, « et pourtant la santé bucco-dentaire est souvent jugée peu prioritaire par les personnes en situation de handicap ou leurs aidants, en regard des autres problématiques de santé directement ou indirectement liées à leur handicap. Jusqu'au moment où celle-ci s'impose à eux... »

L'état de santé bucco-dentaire des personnes handicapées est alarmant et devient un enjeu majeur de santé publique.

On constate que dès l'adolescence, l'état de santé dentaire dans le monde du handicap est nettement moins bon que celui de la population générale. Ainsi, *« par rapport aux enfants ordinaires, les enfants handicapés de 6 à 12 ans ont 4 fois plus de risques d'avoir un mauvais état de santé bucco-dentaire »* (Dr Martine Hennequin, Haute Autorité de Santé).

L'accès aux soins de la personne handicapée se trouve entravé par des difficultés de mobilité et d'accès aux cabinets dentaires, certes, mais également par des facteurs d'anxiété vis-à-vis des soins, des difficultés de communication, ou encore des contraintes financières.

La prévention est la condition *sine qua non* pour favoriser l'équité des chances dans l'accès à une bonne santé bucco-dentaire. Des actions de promotion et d'éducation à la santé doivent être directement intégrées à l'environnement de la personne handicapée.

La mobilisation générale de tous les acteurs du parcours de santé, y compris de la personne handicapée elle-même, est fondamentale dans la construction et le suivi du parcours de santé.

HANDiACCES29 - Dispositif de consultations dédiées

Pour faciliter l'accès aux soins des personnes en situation complexe de handicap

Vous êtes un patient, un aidant, un professionnel de santé et vous recherchez une offre de soins afin que les personnes en situation de handicap aient un accès facilité et personnalisé à des consultations : **HANDiACCES29 est là pour vous aider.**

Le dispositif permet en fonction des besoins, l'orientation vers des structures, dispositifs d'offre de soins avec des professionnels sensibilisés au handicap.

Ce dispositif n'intervient pas dans les situations d'urgence.

Pour qui ?

Les consultations dédiées s'adressent aux personnes en situation de handicap enfants et adultes, dont le parcours de soins revêt une **complexité particulière**, notamment en raison de difficultés de communication, de troubles du spectre autistique (TSA), de schizophrénie, de troubles moteurs sévères, de déficience intellectuelle, de troubles majeurs du comportement.

Ces troubles pouvant être associés entre eux et parfois s'accompagner de déficience sensorielle auditive ou visuelle.

Médecins, soignants,
Structures de premier recours

Structures de soins de proximité comme les Centres Hospitaliers, les Centres de Soins de Suite et de Réadaptation, les Cliniques et toute autre structure de santé.

Consultations dédiées pluridisciplinaires
Au CHRU sur les 2 sites

MORVAN :

ORL, soins dentaires, Ophtalmologie, dermatologie, Gynécologie, radiologie, Anesthésie.

LA CAVALE BLANCHE :

cardiologie, pneumologie, douleur, endocrinologie, neurologie, gériatrie, gastroentérologie, rhumatologie, médecine interne, maladies infectieuses, néphrologie, nutrition, anesthésie.

Vos interlocuteurs

- L'infirmière coordinatrice
- Le médecin coordinateur

Qui ont pour missions :

- l'accueil téléphonique
- L'évaluation des demandes
- La programmation des rendez-vous et l'accompagnement du parcours des soins
- Le travail en réseau avec les acteurs du handicap

Prendre contact

Avec l'infirmière coordinatrice

06 63 37 10 37

handiacces29@chu-brest.fr

Pour la transmission de données sécurisées, messagerie réservée aux professionnels :

Handiacces29.chu-brest@medical29.apicrypt.org

HANDiACCES29 - CHRU de Brest

2 avenue Foch, 29200 BREST



CHRU de Brest

Hôpital de jour
Pôle organe des Sens (ODS)
Bâtiment 5 - 6ème étage
2 avenue Foch - 29200 Brest



Apei Kan Ar Mor/ Remerciements

A la demande de l'Association des parents de Kan Ar Mor, cette lettre de remerciements a été lue à l'assemblée générale de Kan Ar Mor le 26 juin 2020.

« Monsieur Le Président, Monsieur Le Directeur Général.

Mesdames, Messieurs, à tous les professionnels de Kan Ar Mor.

C'est au nom de tous les parents de Kan Ar Mor que je viens vous remercier pour ces mois de confinement passés auprès de nos enfants, nos frères, nos sœurs.

Nous venons de passer des moments difficiles, d'incertitudes, de questionnements, dans les foyers, à la maison.

Nous espérons que ce virus vous a épargné ainsi que votre famille.

C'est d'abord à Monsieur André GUEGUEN, parent et président de notre association, que vont mes plus sincères remerciements.

Cette crise n'a pas été facile à gérer, pourtant avec notre Directeur Général, Monsieur Sébastien MAILLARD et tous les membres du siège, nous (parents) avons été informés chaque semaine, des décisions du siège.

Un immense merci à tous les professionnels, qui pendant ce confinement ont accompagné les résidents, ils ont su les rassurer, les distraire en leur proposant de nombreux ateliers.

Cette idée du petit journal « Le Kan Ar Confiné » a beaucoup plu aux parents, les recettes, les photos que j'ai pu leur transmettre, les ont rassuré du bien-être de leurs enfants, si toutefois ils en avaient besoin, « **les défis** », les parents ont voté : « **prix spécial à l'ensemble des acteurs** » à partager avec toute la rédaction.

Je remercie les moniteurs d'atelier, les éducateurs dans les foyers, les chefs de service pour leurs nombreux appels téléphoniques, rassurant nos enfants à la maison, et permettant à ceux qui étaient dans les foyers de communiquer avec leurs parents.

Cette période de confinement aurait pu être terriblement angoissante pour nos résidents, mais avec le soutien des encadrants, ils ont su s'adapter ! Les nouvelles que nous avions étaient plus que rassurantes.

Encore MERCI ! »

Marie-Hélène TANGUY, Présidente de l'Apei Kan Ar Mor

Apei Kan Ar Mor/ Assemblée générale

L'assemblée générale de notre Apei après de nombreuses années passées nous tous, toujours partante autant qui s'est tenue le 15 octobre 2020 à l'Apei, **merci beaucoup** Laurence, pour le ramassage des pommes pour reconduit les membres du bureau et prend bien soin de toi ! la cidrerie de l'ESAT de Tromelin, que le conseil d'administration. **Merci à** **MERCI aussi à Eugénie**, tu es notre pour le catalogue de Noël c'est toi **tous pour leur soutien !** « aînée », notre boute- en-train, la qui depuis le début tiens le record des commandes. Laurence nous a dit « au revoir » plus volontaire et la plus intrépide de

Les Papillons Blancs du Finistère/ Mesures de sécurité sanitaire

Comme à tous les acteurs médico-sociaux, l'épidémie de la Covid s'est imposée à nous de manière brutale et totale. Les résidents des Hébergements du Ponant sont tous porteurs de handicap mental mais aussi pour un grand nombre porteurs de facteurs de comorbidités qui nous ont très vite mis en alerte.

Nos angles d'attaque ont été multi axiaux :

- Protéger les résidents de la maladie :

* Le confinement : dès le 15 mars nous avons totalement isolé les établissements de l'extérieur. Nous n'avions plus de sortie ni de visite familles, plus d'intervenants dans les structures. Les salariés ont alors débordé d'inventivité et d'imagination. Nous avons craint un temps des phénomènes de décompensation qui n'ont pas eu lieu. Pour ceux qui avaient fait le choix de rester confiner dans leurs familles, nous avons mis en place des liens virtuels avec les établissements et une équipe mobile de deux éducateurs qui pouvaient venir prendre en charge les résidents pour quelques heures au domicile parental. Pour les situations qui sont devenues trop tendues à la maison nous avons une possibilité de prise en charge sécurisée dans un accueil de jour spécifique.

* Les malades : Très rapidement nous avons été en alerte sur le fait qu'une crise sanitaire ne pouvait avoir une prise en charge purement éducative. De plus les possibilités d'isolement strict d'un résident potentiellement positif étaient impossibles du fait du handicap de nos résidents. Nous avons alors fait le choix d'une structure spécifique destinée aux malades porteurs de la Covid. Nous avons donc avec l'aval de l'ARS réquisitionné un petit foyer enfance sur Brest. Les enfants n'étant plus accueillis sur cette période. Nous y avons amené le matériel de protection nécessaire et avons

constitué une équipe de professionnelle soignant mobilisable en 12h afin de limiter l'épidémie et d'améliorer la prise en charge.

- Protéger les salariés : Nous avons comme tous nos collègues dû faire face à des difficultés d'approvisionnement et à l'envolée des prix mais nous avons toujours réussi à avoir le matériel nécessaire à la protection de tous. Les protocoles étaient revus chaque semaine en cellule de crise associative.

- Informer les familles : autant que faire ce peu les familles étaient tenues informées soit par mail soit par courrier des grandes lignes de nos actions. Les équipes étaient également mobilisées pour les informer régulièrement. Les visites ont repris de manière sécurisée dans une salle dédiée, à deux visiteurs maximum et avec un plexiglas de séparation.

Les dispositifs ainsi mis en place avec beaucoup de célérité ont permis de répondre aux besoins et aux attentes du quotidien des personnes accueillies dans un cadre très sécurisé.

Franck BARROIS, directeur des Hébergements du Ponant



Hommage à Huguette DOLOU

Une cérémonie a été organisée en l'honneur d'Huguette DOLOU, samedi 11 juillet dernier, en l'église Saint Marc de Brest.

A cette occasion, son amie Anne-Marie CIBAUD lui a rendu hommage :

« Bonjour à tous,

Lorsque Marie-jo m'a appelée pour me faire part du décès d'Huguette, j'ai été choquée. Bien sûr, je la savais malade mais sans doute n'avais pas réalisé à quel stade de la maladie elle en était. Ne m'avait-elle pas répondu quelques jours auparavant, en quittant ma maison et alors que je lui demandais quand nous pourrions nous remettre au travail d'écriture que nous faisons ensemble, depuis l'hiver 2019 : « T'inquiète, on va continuer... je ne suis pas encore morte et c'est tant mieux car j'ai plein de choses à dire ! ». Peut-être, ces dernières phrases disent d'elle une part de ce qu'elle a toujours été, une enfant puis une femme résolument optimiste. Une fille joyeuse, combative, entraînant les autres dans son sillage parce que lumineuse par nature.

Elle disait : « J'ai rencontré des gens formidables à chaque fois que j'ai eu à souffrir ». Sa grand-mère Gabriele tout d'abord qui fit office de parents tant qu'elle le put. Puis, Jacques. Huguette et Jacques, Jacques et Huguette, indissociables pour nous qui les aimons et les avons vu monter au charbon combien de fois. Tous deux, infatigables militants de la cause des personnes handicapées mentales ! Et puis ses beaux-parents, sa belle-mère surtout à qui elle était reconnaissante de l'avoir comprise et tant aidée. Et enfin, dans son travail, à l'hôpital et dans le militantisme, aux Genêts d'or et à l'Adapei du Finistère. Sans oublier les différentes associations où elle représentait la cause, notamment à Parentel.

Elle a souffert notre amie quand, à

20 ans, elle met au monde son premier enfant et que celui-ci quelques mois plus tard est reconnu déficient mental. Elle a lutté avec Jacques, avec leurs filles, les conjoints et les enfants de celles-ci, et dès les premiers placements de Christian, avec d'autres parents et avec les professionnels. Elle a aimé donner, donner aux siens et à ceux qui la sollicitaient, avec, chevillée en elle, cette idée de servir. Le faisant, elle laisse une trace importante ; imposante, qui force notre admiration.

Dans l'Eveil, bulletin d'information de l'Adapei du Finistère, on peut lire divers témoignages : « Huguette était une femme de conviction... une militante infatigable, tenace, inoubliable... sa joie, son énergie vont nous manquer... », ces mots, choisis parmi d'autres, écrits dans l'émotion de l'annonce de sa disparition trouvent en moi un écho.

Oui ! Huguette était de ces femmes sur qui on pouvait compter.

Nous sommes nombreux à pouvoir en témoigner. Pour ma part, je n'oublie pas ses petits messages, ils m'aiderent à accompagner les derniers mois de mon fils. Elle m'appelait presque chaque soir : « Comment va ton fistouluc ? » disait-elle, « Pas mieux ! ... », « alors, je vais penser à lui et à toi pour que tu aies de la force... ». Elle priait.

Et maintenant, qu'allons-nous faire sans elle ?

Si nous avons eu plus de temps pour poursuivre nos travaux, je peux imaginer qu'elle aurait ajouté, « la route est encore longue au bout de laquelle toutes les personnes en si-

tuation de handicap auront trouvé une solution, alors continuons ! ». Oui, continuons, chacun de la place où il est, à lutter, à comprendre, à défendre, à donner, à revendiquer si nécessaire, à aimer, c'est une évidence, et surtout, dirait-elle encore, à accepter de donner notre confiance à ceux dont le travail est de s'occuper de nos enfants handicapés tant il est vrai qu'on est meilleur à plusieurs sans oublier que grande est la probabilité que l'on parte avant eux, que l'on doive les laisser... Nous en avons parlé. Elle savait pouvoir compter sur ses filles pour aider Jacques à continuer ce qu'ils assumaient, ensemble, depuis 58 ans. Et sur l'équipe du Foyer.

Elle éprouvait ce sentiment de confiance et partant, la sécurité et la paix qu'il procure ; il n'a pas empêché le chagrin, je témoigne cependant qu'il l'a préservée de l'angoisse.

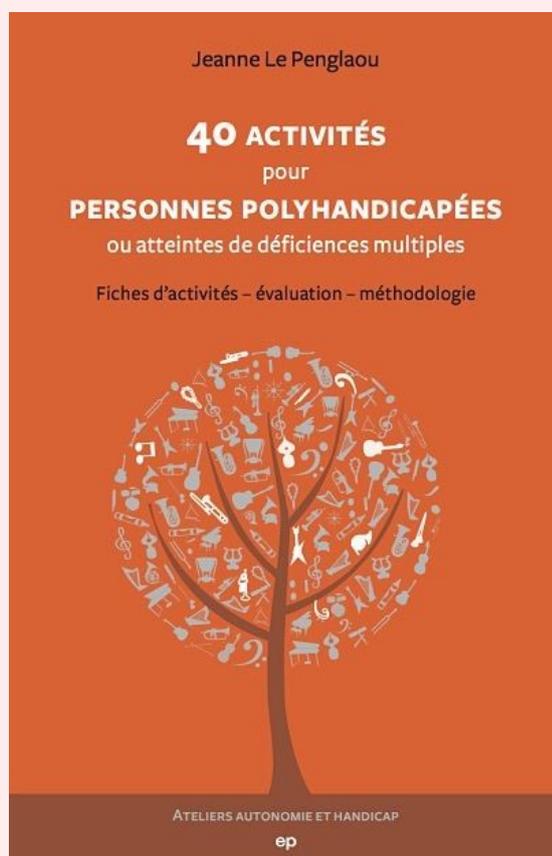
Huguette est partie, nous devons accepter ce fait. Elle a rejoint les pionniers de la cause en Finistère avec qui, certains d'entre nous ici, ont eu la chance de militer : je veux parler d'Yves Villiers, de Mathurin Kerbrat, parmi tant d'autres. Il est bon et il est juste dans ces circonstances de les rappeler à notre souvenir.

Partie donc, Huguette, partie... et me concernant, déjà plus vraiment absente, juste différemment présente.

Qu'elle entende mon affection et ma gratitude !

À Lire

40 activités pour les personnes polyhandicapées



L'ouvrage propose des idées d'activités testées par l'auteur lors de son travail auprès de personnes atteintes de déficiences multiples. Les activités présentées peuvent toutes être adaptées en fonction de l'objectif poursuivi : éducatif, occupationnel ou thérapeutique. Le livre est divisé en deux parties : méthodologie et fiches d'activités. L'ouvrage s'adresse aux professionnels et aux proches aidants.

Nos peines

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Jean-Pierre LE MOUNIER, père de Ghislaine accueillie aux Genêts d'Or

Hélène VERNET, mère de Véronique accueillie aux Genêts d'Or

Joseph DERRIEN, père de Philippe accueilli aux Genêts d'Or

Marie-Noëlle HELIES, mère de Philippe accueilli aux Genêts d'Or

Paul MANGOLD, père de Patrick

Nicole BERVAS, accueillie aux Genêts d'Or

A toutes ces familles, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Conscients de la discrétion observée par certaines familles dans la peine,

nous exprimons auprès d'elles notre soutien et les assurons de notre sympathie.

*Cette revue a été imprimée par l'ESAT des Genêts d'Or de Plabennec.
Le routage est assuré par ESATÉO des Papillons Blancs.*